



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 62069

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la hausse des courriers non adressés qui encombrent les boîtes aux lettres des Français. Ces courriers représentent 40 kilogrammes de papier par an, et par foyer, soit un million de tonnes au niveau national, qui doivent être ensuite collectés puis recyclés, aux frais de la collectivité. Le nombre de ces courriers non adressés doit donc diminuer, et son ministère a lancé récemment une campagne de sensibilisation allant dans ce sens. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place une législation plus coercitive vis-à-vis des initiateurs de ces envois (les grandes surfaces pour 60 %) en instaurant une taxe qui permettrait de financer leur recyclage.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la distribution massive d'imprimés publicitaires et de journaux gratuits dans les boîtes aux lettres. Le Parlement a voté en fin d'année 2003 un dispositif visant à faire contribuer les émetteurs des imprimés gratuits et sans adresse aux coûts de leur élimination actuellement entièrement pris en charge par les communes. Cette contribution se fait sous forme financière ou en nature. Le Conseil constitutionnel a validé ce dispositif en étendant son champ d'application aux imprimés adressés mais non sollicités. L'article 61 de la loi de finances rectificative pour l'année 2004 a précisé que la contribution en nature reposait sur le libre choix des établissements publics de coopération intercommunale. Le décret d'application nécessaire pour l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif devrait être publié prochainement. Il convient enfin de noter que le 16 juin 2004 le ministre de l'écologie et du développement durable a présenté l'autocollant Stop Pub qui permet à chacun de manifester son souhait de ne pas recevoir de publicités ni de gratuits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62069

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3407

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4797